

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 17 JUIN 2019**

---

**OBJET :**

Port de Ribérou  
Modification des tarifs

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-neuf mai deux mille dix-neuf.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / PREVOT / BABIN / ISNARD / ESTIVALS / ADOLPHE / ARCHAMBEAU / RIVIERE / MOREL / BACON / MONCOMBLE / JUAN / BOTTON / TOURNEUR / TISON / GEOFFROY / DESCOTE / GENYK / NEVEU / CHARTRAIN

**NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote**

**28**

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Monsieur FRANCHI représenté par Monsieur BABIN  
Madame GUITARD représentée par Madame JUAN  
Monsieur WAUTIER représenté par Monsieur GEOFFROY  
Monsieur TONNAY représenté par Monsieur ARCHAMBEAU  
Monsieur CHARBEAU représenté par Monsieur BACON  
Madame BOURSIER représentée par Madame TOURNEUR  
Madame RENOULEAU représentée par Madame PREVOT

**DATE DE  
L’AFFICHAGE  
à la porte de la  
Mairie du compte  
rendu de la séance**

**19 juin 2019**

**ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :**

Madame SALVY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Bernard GEOFFROY a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **PORT DE RIBEROU MODIFICATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du « Port de Ribérou » sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Portuaire, réuni le 20 mai 2019, propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Les tarifs de location des appontements du « Port de Ribérou » soient modifiés,
- Les tarifs de location des nouveaux appontements « du Breuil » soient créés,
- Qu'une redevance d'occupation du domaine public soit appliquée pour les deux pontons conservés « au Breuil » et qu'ils soient assujettis à une convention.

### **1- CATWAYS**

LONGUEUR	TARIF ANNUEL	
	Pour mémoire 01/01/2018	01/01/2020
De 1 m à 5,99 m	316 €	320 €
De 6 m à 8,50 m	341 €	345 €

### **2 - PONTONS BOIS « RIBEROU »**

TARIF ANNUEL	
Pour mémoire 01/01/2018	01/01/2020
158 €	160 €

### **3 - NOUVEAUX PONTONS BOIS « LE BREUIL »**

TARIF ANNUEL	
A compter du 01/01/2020	100 €

### **4 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PONTONS BOIS « LE BREUIL » EXISTANTS**

TARIF ANNUEL	
A compter du 01/01/2020	50 €

### **5 – ACTIVITE DE LOCATION DE BATEAU DE PLAISANCE**

TARIF ANNUEL	
Pour mémoire 01/01/2018	01/01/2020
100 €	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER les tarifs du « Port de Ribérou »,
- DE CREER les tarifs pour les nouveaux pontons « du Breuil »,
- DE METTRE EN PLACE une redevance d'occupation du domaine public et une convention à venir pour les 2 pontons existants,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

**Pour** : 28  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 17 juin 2019  
Pour copie conforme  
Le Maire,



P. FERCHAUD

REÇU

20 JUIN 2019

Sous-Préfecture  
de SAINTES

